Docusign Envelope ID: B3F0CFD2-BBEB-44D1-986A-F74188E87986

**AB MOTORS ALBI**
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**
**Au capital de 10 000 euros**
**Siège social : 15 RUE PASTEUR,**
**81990 PUYGOUZON**
**888 350 717 RCS ALBI**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**
**DU 21 FEVRIER 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 21 février,
A 15h00,

Monsieur Adrien BARTHELEMY, demeurant 374 B Route de Fauch, 81990 FREJAIROLLES,

Associé Unique de la société AB MOTORS ALBI,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 15 RUE PASTEUR, 81990 PUYGOUZON au 2 Impasse des Eglantines – 14 ZA JEAN SAVY 81450 LE GARRIC et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Monsieur Adrien BARTHELEMY, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 15 rue Pasteur, 81990 PUYGOUZON au 2 Impasse des Eglantines – 14 ZA JEAN SAVY 81450 LE GARRIC à compter du 03 février 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 – Siège social**

*"Le siège social est fixé au 2 Impasse des Eglantines – 14 ZA JEAN SAVY 81450 LE GARRIC ".*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associé Unique**
**Adrien BARTHELEMY**

Signed by:
Adrien BARTHELEMY

Initial
AB